



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2017
Français
Original : anglais

[Start1]

Soixante-douzième session

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, conformément à la résolution 70/293 de l'Assemblée générale.

* A/72/150.



Résumé

Dans le présent rapport, établi conformément à la résolution 70/293, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025). Il met en lumière les efforts réalisés dans la période de lancement, y compris l'élaboration d'un programme-cadre, la conception de mécanismes de consultation et de prise de décisions inclusifs et les modalités d'établissement de rapports. Il présente également des exemples d'activités qui ont été menées à ce jour par l'ONUDI, les entités participantes des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

I. Contexte

1. Une industrialisation durable qui profite à tous est essentielle si on veut éliminer la pauvreté absolue et créer une prospérité partagée. Le caractère urgent du développement industriel en Afrique est mis en évidence par les problèmes environnementaux, sociaux et économiques du continent, notamment les incidences des changements climatiques sur les communautés rurales, les risques que doivent affronter les économies tributaires des ressources naturelles, les conséquences d'une urbanisation croissante, la croissance actuelle et projetée de la population jeune, le potentiel entrepreneurial des jeunes africains et des femmes, les pressions migratoires et l'intérêt renouvelé des investisseurs nationaux et étrangers, des secteurs public et privé, pour le continent. Il est clair que l'Afrique doit s'industrialiser et qu'elle doit le faire d'une manière qui soit socialement inclusive et écologiquement viable.

2. La promotion de l'industrialisation est au premier rang des priorités des gouvernements en Afrique depuis des décennies. Les institutions régionales en ont également fait une priorité dans leurs stratégies de développement, comme c'est le cas avec l'Agenda 2063. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, ces questions ne concernent pas seulement l'Afrique : ce sont des impératifs mondiaux. La communauté internationale, consciente des aspirations des pays africains, a fait état de la nécessité du développement industriel dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et plusieurs initiatives aux niveaux bilatéral et multilatéral, notamment l'Initiative du Groupe des 20 à l'appui de l'industrialisation de l'Afrique et des pays les moins avancés .

3. L'adoption de la résolution 70/293 de l'Assemblée générale sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) est donc opportune et importante. Il est essentiel de mettre en œuvre cette résolution pour que le développement durable et la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde deviennent une réalité. Dans cette résolution, l'Assemblée indique clairement ce qu'il faut faire pour industrialiser l'Afrique :

a) Elle invite la communauté internationale à agir et à faire de l'industrialisation un moyen de réaliser les objectifs de développement durable;

b) Elle demande à l'ONUDI d'élaborer et de mettre en place un programme pour la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique et d'en diriger la mise en œuvre et l'invite à renforcer les partenariats avec d'autres entités concernées du système des Nations Unies et à faciliter la mise en place d'initiatives communes en faveur de l'industrialisation;

c) Elle demande également de renforcer les partenariats public-privé avec diverses parties prenantes et la coopération internationale, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, pour faciliter l'industrialisation de l'Afrique.

4. L'ONUDI, institution spécialisée des Nations Unies chargée d'aider les États Membres à parvenir à un développement industriel inclusif et durable, est consciente qu'il est urgent et indispensable de faciliter un processus d'industrialisation en Afrique qui intègre les trois dimensions du développement durable. Ce mandat cadre parfaitement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. Pourtant, les objectifs communs énoncés dans la résolution sur la troisième Décennie ne sauraient être atteints par une organisation ou un gouvernement de

manière isolée. La réussite du développement industriel en Afrique nécessite des partenariats efficaces et les efforts coordonnés des gouvernements, des investisseurs, des entités des Nations Unies, de la société civile et d'autres parties prenantes. C'est dans cette perspective que le programme-cadre de la troisième Décennie a été élaboré, en tenant compte des efforts de coordination complexes mais nécessaires, qui constituent les conditions préalables à la réalisation d'un développement industriel inclusif et durable en Afrique.

II. Programme-cadre pour la mise en œuvre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)

6. Dans sa résolution 70/293, l'Assemblée générale demande que soit mis en place un programme de grande ampleur, coordonné et axé sur l'action. S'appuyant sur l'expérience acquise au cours des deux dernières décennies du développement industriel dans la région, l'ONUDI a initié le processus de création d'une plateforme de collaboration avec l'apport de gouvernements nationaux, d'entités des Nations Unies, d'institutions nationales et régionales, d'institutions financières internationales et du secteur privé, afin de concevoir et de mettre en place le cadre qui permettra d'attirer des investissements et des compétences techniques en Afrique.

7. Un projet de programme-cadre pour la mise en œuvre de la troisième Décennie sera présenté aux organismes des Nations Unies et aux parties prenantes lors de la prochaine manifestation parallèle commune de haut niveau sur la concrétisation des engagements politiques pris dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), qui se tiendra le 21 septembre 2017 à New York, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

8. Le projet de programme-cadre s'appuie sur une structure de gouvernance créée à l'ONUDI pour assurer l'efficacité, multiplier les incidences et garantir le respect du principe de responsabilité dans la mise en œuvre de la troisième Décennie. Deux organes internes ont été institués à cette fin. Présidé par le Directeur général de l'ONUDI, le Comité directeur de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) assure la direction stratégique de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du programme-cadre, ainsi que de l'établissement de rapports. Le Comité est épaulé par un groupe de travail technique, qui a notamment pour mission de mobiliser des ressources, d'obtenir le concours des parties prenantes et d'assurer la mise en œuvre du cadre.

9. Le projet de programme-cadre est fondé sur la vision présentée dans la résolution 70/293 de l'Assemblée générale, à savoir promouvoir collectivement le développement industriel inclusif et durable de l'Afrique au cours de la prochaine décennie et il expose les objectifs et piliers pour sa mise en œuvre. Ces éléments sont résumés dans les paragraphes suivants.

A. Vision énoncée dans le programme-cadre

10. La mise en œuvre de la troisième Décennie a pour objectif d'ancrer fermement l'Afrique sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable. Cela ne pourra se faire que par la promotion d'une transformation économique durable en Afrique, grâce à un vaste processus contrôlé par les pays, qui permettra de mobiliser les ressources financières et non financières, encouragera l'intégration régionale et

la coopération entre les partenaires de développement de l'Afrique en vue de son industrialisation.

11. Le but recherché dans la mise en œuvre de la troisième Décennie est donc de mobiliser et de canaliser l'appui aux pays africains pour compléter leurs efforts relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en mettant l'accent sur les 10 premières années de mise en œuvre de l'Agenda et du Programme 2030 et en accordant une attention particulière à l'objectif 9 de développement durable et aux cibles connexes. À cette fin, on pourra nouer des partenariats écologiquement viables qui reposent sur des stratégies de développement industriel inclusif et durable, qui visent non seulement à créer la prospérité, mais aussi à garantir que le développement profite à tous. Par conséquent, la mise en œuvre de la troisième Décennie vise à contribuer à éliminer la pauvreté au cours de la prochaine génération, objectif primordial du Programme 2030.

12. Le chemin qui mène à un développement industriel inclusif et durable est long et escarpé. La diversité des pays et des sous-régions d'Afrique, sur les plans du développement et des ressources naturelles, financières et humaines, rend ce parcours encore plus difficile. Cependant, le continent africain peut favoriser le processus d'industrialisation de plusieurs manières. Le succès de la mise en œuvre de la troisième Décennie dépendra essentiellement de la capacité des gouvernements du continent, des entités des Nations Unies, des investisseurs et des autres parties prenantes et acteurs de la coopération au service de développement à œuvrer de concert, à tirer profit des synergies et à coordonner leurs efforts.

13. Dans sa résolution 70/293, l'Assemblée générale invite l'ONUDI à faciliter les partenariats avec d'autres organismes et partenaires nécessaires à la mise en place d'initiatives communes en faveur de l'industrialisation. Le projet de programme-cadre proposé par l'ONUDI fait suite à cette demande et s'inscrit dans les débats des organismes des Nations Unies sur la réforme de l'Organisation et son rôle dirigeant. En ce qui concerne l'examen du modèle de leadership, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a souligné que chaque organisme dispose d'une grande latitude pour définir la meilleure marche à suivre, en fonction de son mandat, de ses particularités et de ses besoins particuliers. (CEB/2017/1, par. 15). Cette flexibilité est prévue dans le programme-cadre proposé pour la mise en œuvre de la troisième Décennie.

14. Enfin, le projet de programme-cadre prend dûment en compte les domaines d'intervention explicitement mentionnés au paragraphe 6 de cette résolution, comme indiqué ci-après :

- Le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord;
- L'accès aux technologies de l'information et des communications;
- La diversification de la production;
- Le développement de chaînes de valorisation agro-industrielles;
- Le commerce;
- Le renforcement des capacités;
- La mise en valeur des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie;
- La politique industrielle;
- La création de zones économiques spéciales et de parcs industriels;

- La lutte contre les changements climatiques et la mise en valeur des ressources humaines;
- Le renforcement des partenariats public-privé avec diverses parties prenantes, provenant notamment du secteur public, du secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires.

B. Les six piliers du programme-cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2015)

15. Fondée sur les objectifs susmentionnés, la mise en œuvre du programme-cadre de la troisième Décennie repose sur les six piliers énoncés ci-dessous.

Pilier 1 : sensibilisation et forums mondiaux

16. L'ONUDI et d'autres parties prenantes vont convoquer et organiser des réunions de haut niveau et d'autres activités de sensibilisation pour entretenir et intensifier l'élan politique en faveur du développement industriel de l'Afrique. Les activités comprendront des séances thématiques dans le cadre des réunions d'organisations intergouvernementales (par exemple, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales d'Afrique), des réunions de groupes d'experts et des manifestations parallèles lors de grandes réunions internationales. Les forums mondiaux viseront essentiellement à faire mieux connaître la troisième Décennie et à faire le bilan de sa mise en œuvre. Ils permettront également de créer de nouveaux partenariats et des synergies avec les principaux partenaires et parties prenantes et de tenir les acteurs au fait des progrès relatifs à la troisième Décennie, en vue de favoriser la coopération dans la mise en œuvre des projets. Les forums prévus comprennent notamment les réunions du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les minerais de l'Union africaine (ex-Conférence des ministres africains de l'industrie), la Conférence ministérielle des pays les moins avancés [<http://www.unido.org/ldc2015.html>] et la Journée de l'industrialisation de l'Afrique.

Pilier 2 : appui stratégique en vue de la conception et de la gestion d'instruments de politique industrielle

17. Dans certains pays d'Afrique, les programmes et les projets contribueront à renforcer la gouvernance et à promouvoir la recherche et la collecte de statistiques pour soutenir l'industrialisation. Ils permettront également à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États africains membres de l'ONUDI de bénéficier de conseils pratiques et de valoriser leur capital humain. Les principaux projets concerneront le renforcement des capacités des pays africains en matière de collecte et d'analyse de données sur le secteur industriel, dont des statistiques ventilées par sexe, afin de contribuer à la mise en œuvre de la troisième Décennie, la formation et l'assistance technique en vue de la signature d'accords de partenariat industriel, l'appui à la formulation, l'actualisation, la concrétisation et la mise en œuvre des politiques industrielles régionales des communautés économiques régionales et la création et mise en place de centres ou pôles de compétences sous-régionaux de statistique; ils porteront également sur des études diagnostiques, thématiques et empiriques visant à définir des politiques appropriées en vue de la transformation structurelle des économies africaines.

Pilier 3 : coopération technique

18. L'assistance technique proposée portera essentiellement sur les perspectives des secteurs manufacturier et industriel et ciblera de manière stratégique l'élaboration et l'exécution de projets multidisciplinaires et spécifiques dans la filière et de nouvelles initiatives dans les domaines déterminés, notamment la création de parcs industriels et de zones économiques spéciales, la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie pour promouvoir la compétitivité de l'Afrique en vue de son industrialisation, y compris par la facilitation du commerce et l'intégration économique régionale, le développement et l'amélioration de chaînes de valorisation agro-industrielles, le transfert de technologie, la promotion et la protection des investissements, l'entrepreneuriat et l'expansion du secteur privé et l'autonomisation économique des jeunes et des femmes. On s'attachera tout particulièrement à étendre le Programme de partenariat entre pays de l'ONUDI à d'autres pays d'Afrique.

Pilier 4 : coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales d'Afrique

19. Ce pilier soutient la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, qui énonce les mesures à prendre pour améliorer et renforcer la coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Le Plan d'action conjoint de la Commission de l'Union africaine et de l'ONUDI (2017-2019) sera également exécuté dans ce cadre. De même, le programme de la troisième Décennie sera intégré aux programmes de travail des organisations citées. Les activités en cours et à venir portent entre autres sur la création et l'entrée en activité du groupe de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, l'organisation de forums consultatifs régionaux sur les décisions de politique générale concernant l'industrialisation, l'intensification de l'appui stratégique (services consultatifs et coopération technique) aux fins d'une intégration économique consciente des questions transversales dans le secteur industriel (par exemple, les infrastructures, les régimes commerciaux, etc.), les programmes de renforcement des capacités du personnel de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales dans ces domaines.

Pilier 5 : partenariats et mobilisation des ressources

20. Mobiliser les ressources financières et techniques pour aider les pays africains à améliorer leurs niveaux de développement industriel inclusif et durable est essentiel pour la réussite de la troisième Décennie. À cet effet, il est primordial de faire intervenir les acteurs multilatéraux et bilatéraux de coopération au service du développement, ainsi que les gouvernements et les investisseurs publics et privés. La convergence des flux d'aide publique au développement et des investissements selon une orientation politique industrielle contrôlée par les pays est vitale si on veut garantir l'efficacité et multiplier les effets d'un développement à grande échelle.

21. Dans cette optique, les activités viseront à promouvoir des partenariats pour accélérer le développement industriel inclusif et durable dans des pays cibles d'Afrique. Il s'agira notamment d'amplifier et d'appliquer des accords de coopération avec des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la Banque islamique de développement, d'organiser des conférences et des tables rondes des donateurs à des fins d'investissement ou de mobilisation de ressources, de créer des mécanismes de

collaboration entre entités des Nations Unies portant sur certains projets spécifiques de la troisième Décennie, dont la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union internationale des télécommunications, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de renforcer la constitution de partenariats public-privé et d'autres formes de partenariat, de mobiliser un financement auprès de partenaires du secteur privé (par exemple, les sociétés multinationales), d'encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, de renforcer la coopération dans les actuels cadres bilatéraux de coopération au service du développement (par exemple, le Forum sur la coopération sino-africaine la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'Union européenne, et le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (pays du groupe BRICS), et de mobiliser des ressources auprès du Fonds pour l'environnement mondial.

Pilier 6 : communication et activités de sensibilisation

22. Il est prévu à ce titre d'organiser une campagne de sensibilisation pour promouvoir et faire connaître les activités menées dans le cadre de la troisième Décennie et, en particulier, les principaux résultats et effets obtenus. L'appui aux activités de sensibilisation et de communication concernant la troisième Décennie prendra notamment les formes ci-après : organisation de campagnes de sensibilisation et de communication sur les principaux événements/manifestations aux niveaux mondial, régional et national, conception et réalisation d'activités de sensibilisation et de communication aux niveaux national et régional, désignation de personnalités de haut niveau comme ambassadeurs de la troisième Décennie, utilisation de divers réseaux sociaux pour diffuser des informations sur les activités de la troisième Décennie, y compris des vidéos de sensibilisation et des documentaires sur la Décennie dans les principaux médias et divers organes de presse d'Afrique, distribution de publications et de produits.

III. Progrès accomplis

23. Au cours de la période de lancement de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), le programme-cadre a été élaboré, la structure de gouvernance au sein de l'ONUDI et associant diverses parties prenantes a été définie et les activités prévues dans le programme de la troisième Décennie ont démarré. La section ci-après récapitule les progrès accomplis jusqu'à présent.

A. Gouvernance : partenariats et engagement multipartite

24. Dans sa résolution 70/293, l'Assemblée générale, consciente des multiples obstacles à l'industrialisation de l'Afrique et du besoin d'efforts mondiaux concertés, a demandé une participation large et active des parties prenantes à la conception et à l'exécution des programmes et projets. La coordination entre les acteurs concernés est un défi, mais elle est essentielle au succès de la mise en œuvre de la troisième Décennie. Des mécanismes de coordination rentables doivent être mis en place pour garantir que les activités communes aient des incidences notables, que les projets soient exécutés en tirant profit des synergies, que les meilleures pratiques et les enseignements tirés soient mis en commun, que le programme soit mieux connu et pour promouvoir les investissements et les politiques.

25. Conformément à la résolution, des mécanismes spécifiques seront conçus pour assurer la participation des parties prenantes et des partenaires de développement à la mise en œuvre de la troisième Décennie. Ces parties prenantes comprennent la Commission de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la CEA, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la Santé, le PNUE, le PNUD, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

26. La mise en œuvre de la troisième Décennie va également promouvoir des activités élargies qui englobent la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Elle nous permet de réaffirmer que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais la complète. En outre, la mise en œuvre de la troisième Décennie se fera avec la coopération des donateurs et des partenaires bilatéraux, dont les États membres de l'ONUDI, les communautés économiques régionales d'Afrique, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, parmi lesquelles la Banque africaine de développement et la Nouvelle Banque de développement.

27. Deux organes de coordination seront créés pour faciliter la participation des parties prenantes à la troisième Décennie :

a) Le Comité directeur des partenaires d'exécution de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) coordonnera les activités des principaux partenaires, dont la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, la CEA, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les communautés économiques régionales d'Afrique, certaines institutions de financement du développement et d'autres entités des Nations Unies, notamment la CNUCED, l'OIT, le PNUE, le PNUD, l'OMC et la Banque mondiale, pour débattre des programmes et projets communs, de la mobilisation des ressources et d'autres questions pertinentes concernant la mise en œuvre de la troisième Décennie;

b) Le Groupe consultatif de haut niveau sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) donnera des conseils, des orientations stratégiques et assurera le suivi pour ce qui est de l'exécution du programme-cadre et de la collaboration dans le cadre des mécanismes communs de mise en œuvre. Cet organe sera composé de représentants de gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires. Ainsi, les pays d'Afrique seront associés à ces travaux par le truchement d'un groupe représentatif tel que le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le commerce, l'industrie et les minerais, les banques de développement régionales, les acteurs du secteur privé et des associations (en particulier africaines), les organisations de la société civile et les milieux universitaires.

28. Le processus de création des deux organes est actuellement en cours. Il fait l'objet de discussions avec les partenaires d'exécution, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, avec les États Membres de l'ONUDI et d'autres parties prenantes. Le but de ces échanges est de définir les domaines possibles de collaboration, de s'entendre sur les modalités de mise en œuvre commune et les mécanismes d'établissement de rapports. L'ONUDI organisera également un atelier pour présenter le programme-cadre de la troisième Décennie à un groupe élargi de parties prenantes afin de faciliter les consultations générales et pour en établir la version définitive.

B. Modalités d'établissement de rapports

29. Conformément à la résolution 70/293 de l'Assemblée générale, l'ONUDI sera responsable de toutes les étapes liées à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la troisième Décennie. Elle jouera donc un rôle de premier plan dans le suivi et l'évaluation des activités et dans l'établissement des rapports sur les programmes et projets qu'elle et ses partenaires auront entrepris dans le cadre de la troisième Décennie. Les contributions à ces rapports seront régulièrement recueillies auprès des partenaires d'exécution. Les modalités finales seront examinées et validées par tous les partenaires d'exécution.

C. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)

30. Si la phase de lancement de la troisième Décennie portait essentiellement sur des activités liées à la gouvernance et à l'élaboration de programmes, quelques progrès ont également été accomplis concernant la mise en œuvre. On trouvera ci-après un résumé des initiatives menées à ce jour au titre de chaque pilier.

Pilier 1 : sensibilisation et forums mondiaux

31. L'élaboration et la mise en œuvre de la troisième Décennie ont fait l'objet de débats lors des forums et manifestations de haut niveau mondiaux suivants :

1. Réunions spéciales du Conseil économique et social sur les innovations dans le développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable

32. Des infrastructures résilientes et une industrialisation durable favorisent l'inclusion et l'égalité dans les sociétés et peuvent donc contribuer à éliminer la pauvreté. Le Président du Conseil économique et social a organisé, avec le soutien de l'ONUDI, deux réunions préparatoires et une réunion spéciale sur ces questions en 2017.

2. Réunion régionale sur les innovations dans le développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable, organisée du 26 au 28 mars 2017 à Dakar

33. Cette réunion, à laquelle ont participé des experts de haut niveau et des décideurs, portait sur les questions fondamentales, les difficultés, les possibilités, les données d'expérience et les solutions potentielles dans le domaine du développement des infrastructures et de l'industrialisation durable en faveur de la croissance économique. L'ONUDI a animé une table ronde sur les possibilités d'action en matière d'infrastructures et d'industrialisation, deux domaines interdépendants. La réunion a été l'occasion d'examiner les initiatives actuellement menées sur ces questions et de souligner le rôle du Programme de partenariat entre pays de l'ONUDI dans la réalisation de l'objectif 9 de développement durable. Les participants sont convenus de la nécessité d'impliquer davantage le secteur privé dans le processus du développement, de promouvoir de nouvelles collaborations avec les partenaires de développement et de mettre sur pied des systèmes d'enseignement et de formation nationaux pour renforcer les capacités.

3. Réunion d'experts mondiaux sur le développement d'une agriculture et d'agro-industries favorisant des systèmes alimentaires durables et résilients, organisée du 24 au 26 avril 2017 à Victoria Falls (Zimbabwe)

34. Les participants à cette réunion ont examiné des questions liées à l'agriculture, à l'agro-industrie et à l'évolution des systèmes alimentaires. Ils ont mis l'accent sur la façon de remédier aux insuffisances sur le plan des politiques, des capacités et des financements constatées sur ces questions et ont présenté des solutions basées sur l'agro-industrie qui favorisent la sécurité alimentaire et la création d'emplois et de valeur ajoutée. Par exemple, l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique de l'ONUDI et de la FAO a été présentée comme un mécanisme clef pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 2 et 9. Les participants ont proposé d'élargir le contenu et la portée de l'Initiative dans la région, afin de résoudre divers problèmes de développement mondiaux et nationaux, de créer des mécanismes de financement et de favoriser les partenariats, notamment entre les secteurs public et privé. En outre, des enseignements précieux ont été tirés des travaux menés par l'ONUDI en matière de parcs agro-industriels dans le cadre du Programme de partenariat entre pays pour l'Éthiopie. Parmi ces enseignements figure notamment la nécessité d'investir dans les parcs agro-industriels proches des domaines de production primaire afin de raccourcir les chaînes d'approvisionnement, de créer de la valeur ajoutée et de réduire les pertes après récolte. Ces parcs contribueront à la sécurité alimentaire et accroîtront les possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations rurales.

4. Réunion spéciale du Conseil économique et social sur les innovations dans le développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable, organisée le 31 mai 2017 à New York

35. Les participants à cette réunion spéciale ont examiné les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif 9 de développement durable et les possibilités en la matière. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire de consolider et d'améliorer les partenariats existants, de renforcer les capacités, de mobiliser des ressources et de maximiser les effets positifs de la réalisation de l'objectif 9 sur l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable. Ils ont considéré que les partenariats internationaux et la coopération au service du développement visant à accroître l'accès au financement et à améliorer les mesures et le savoir-faire en matière d'atténuation des risques étaient des moyens efficaces de surmonter ces difficultés. Il est ressorti de la réunion que le Conseil économique et social contribuerait à améliorer et à élargir le Programme de partenariat entre pays et l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique, notamment en sa qualité de principal organe des Nations Unies chargé de coordonner, d'intégrer et d'examiner les activités menées dans le cadre du Programme 2030.

5. Conférence dialogue sur le thème « Croissance et économie bleues : partage d'expériences et perspectives pour l'Afrique », organisée du 3 au 5 mai 2017 à Cabo Verde

36. La conférence a permis d'échanger des connaissances sur les concepts de croissance et d'économie bleues ainsi que sur des questions telles que le développement de chaînes de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, l'aménagement intégré des zones côtières, la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques, la séquestration du carbone, les services rendus par les écosystèmes, l'énergie propre, le tourisme, le transport et la production de connaissances au service du développement durable. L'ONUDI a organisé quatre

exposés, portant notamment sur la croissance et l'économie bleues, la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14, la façon d'adapter les marchés et les chaînes de valorisation à la croissance et à l'économie bleues, en prenant l'exemple de la chaîne de valorisation des produits de la pêche ainsi que sur la participation du secteur privé à l'économie bleue et les mesures incitatives à cette fin. Elle a également communiqué des rapports techniques et des exemples de projets d'assistance technique fructueux. Elle devrait par ailleurs collaborer avec la Banque africaine de développement dans le cadre du programme phare de cette dernière en matière d'économie bleue intitulée : « Nourrir l'Afrique : Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016–2025 »

6. Manifestation parallèle sur l'industrialisation et l'investissement en Afrique, organisée en marge de la trente-troisième session de l'Assemblée interparlementaire du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne qui s'est tenue à Malte le 19 juin 2017

37. Une manifestation parallèle portant sur l'industrialisation de l'Afrique a été organisée en marge de la trente-troisième session de l'Assemblée interparlementaire ACP-UE. Cette manifestation, parrainée par le Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, a été organisée en partenariat avec Global Africa, African Diaspora Network Europe et l'ONUDI, avec le soutien de Malte, qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne. Elle visait à débattre de la priorité d'investir dans l'industrialisation des pays en développement, notamment en Afrique. Elle a été l'occasion d'examiner les possibilités d'harmoniser les actions menées par différents partenaires dans le domaine de l'industrialisation, en promouvant les investissements durables, en accroissant la transformation des ressources naturelles au niveau local, en améliorant les compétences des jeunes et des femmes et en intégrant les entreprises africaines dans les chaînes de valorisation mondiales. Dans le document final de cette manifestation, les participants ont souligné la nécessité de concrétiser les objectifs industriels sur le terrain et de privilégier les partenariats à l'échelle des pays.

Pilier 2 : appui stratégique en vue de la conception et de la gestion d'instruments de politique industrielle

38. Des stratégies d'industrialisation non sélectives et durables ne sauraient réussir en l'absence de politiques industrielles efficaces. Le pilier 2 du programme pour la troisième Décennie vise à appuyer les gouvernements africains à cet égard et l'ONUDI œuvre à la fois aux niveaux sous-régional et national. Un exemple des initiatives menées par l'ONUDI au niveau sous-régional est le renforcement des capacités d'analyse du secrétariat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a permis d'établir des enquêtes initiales sur le degré d'industrialisation de leurs États membres, condition essentielle à la formulation de politiques industrielles pragmatiques. L'ONUDI mène des activités similaires à l'échelle des pays (par exemple au Cameroun et en République-Unie de Tanzanie). Les services consultatifs de haut niveau fournis par l'ONUDI sont également nécessaires durant l'élaboration des politiques industrielles (comme c'est le cas actuellement avec l'Union douanière d'Afrique australe) ou pour suivre et évaluer des politiques particulières (comme c'est le cas en Afrique du Sud).

Pilier 3 : coopération technique

39. La présente sous-section met en exergue quelques exemples d'activités menées par l'ONUDI en matière de coopération technique pour promouvoir le développement industriel inclusif et durable en Afrique.

1. Programme de partenariat entre pays

40. Afin de concrétiser la méthode basée sur les partenariats, l'ONUDI a mis sur pied le Programme de partenariat entre pays, nouveau type de programme d'assistance à l'intention de ses États membres. Le Programme est adapté aux priorités nationales des pays bénéficiaires en matière d'industrialisation et aux initiatives actuellement menées par les gouvernements et les partenaires visant à réaliser le développement industriel inclusif et durable. Il met l'accent sur un certain nombre de secteurs ou de projets industriels prioritaires. Il est aussi conforme aux priorités des institutions financières internationales, multilatérales et bilatérales. Au nombre des partenaires impliqués dans le Programme figurent notamment les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les entreprises. Le rôle de l'ONUDI dans le Programme est de fournir des services consultatifs aux gouvernements sur les questions industrielles, de superviser l'élaboration de programmes, d'apporter un appui technique multidisciplinaire et de faciliter la coordination générale du Programme.

41. Depuis 2004, le Programme a été mis à l'essai dans deux pays africains : l'Éthiopie et le Sénégal. L'accent a été mis en particulier sur la création de zones industrielles et de parcs agro-industriels. Le cinquième Forum mondial pour un développement industriel inclusif et durable a été organisé à Dakar en Novembre 2016, afin de faire connaître le Programme aux autres pays de la région et d'attirer des investissements dans les projets prioritaires du Programme de partenariat entre pays pour le Sénégal. En Éthiopie, le Programme a également accordé une importance particulière à la création de parcs agro-industriels intégrés. Le premier Forum international pour l'investissement agro-industriel a été organisé à Addis-Abeba en octobre 2016, afin de promouvoir l'investissement dans les secteurs de la transformation agro-industrielle, du cuir et du textile. L'ONUDI envisage d'étendre à cinq autres africains la méthode basée sur les partenariats dans le cadre du Programme de partenariat entre pays.

2. Agriculture et sécurité alimentaire : mise à niveau du secteur de la pêche au Soudan du Sud

42. L'ONUDI exécute actuellement un projet de 11 millions de dollars financé par le Gouvernement canadien visant à améliorer la sécurité alimentaire, à créer des emplois et à mettre le secteur de la pêche du Soudan du Sud sur la voie de la croissance durable en appuyant les communautés et les acteurs impliqués dans la chaîne de valorisation du secteur. Les réalisations faites à ce jour dans le cadre de ce projet sont les suivantes : fourniture aux bénéficiaires et communautés cibles, y compris les pêcheurs d'équipements de pêche permettant de réduire les pertes après capture; construction de marchés au poisson dans deux communautés, ainsi que d'un centre de promotion des petites entreprises et élaboration d'un programme de renforcement des capacités.

3. Autonomisation des jeunes et des femmes : renforcement des capacités de résilience des jeunes et des femmes après le conflit armé au Mali

43. Ce programme commun de l'ONUDI et du PNUD soutient le processus de réconciliation et de consolidation de la paix dans le nord du Mali en donnant aux jeunes et aux femmes un accès à des espaces de discussion, d'échange et de

formation. En outre, il contribuera au renforcement des compétences techniques et opérationnelles des jeunes et des femmes. À ce jour, 45 formateurs ont été formés à la gestion financière et administrative et 12 à la création d'entreprise et à l'élaboration de plans d'affaires. Au total, 300 jeunes ont été formés à l'élaboration de plans d'affaires et 200 femmes à la gestion et à la création d'entreprises.

4. Énergies renouvelables : mise en œuvre du programme mondial pour le transfert de technologies énergétiques propres à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission en Éthiopie et au Kenya

44. Ce programme, actuellement mis en œuvre en partenariat avec le Gouvernement japonais, promeut le transfert fructueux de nouvelles technologies à faible intensité de carbone des pays développés aux pays en développement. Il vise à encourager le déploiement et la diffusion de technologies, produits, systèmes et services énergétiques nouveaux à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission. À ce jour, des activités de sensibilisation et de formation ont été menées pour développer les capacités locales dans le domaine de la maintenance et de la fabrication de microtechnologies hydroélectriques à faible et très faible hauteur.

5. Promotion de l'investissement : Bureau de promotion des investissements et de la technologie au Nigéria

45. En mars 2016, l'ONUDI a ouvert un bureau de promotion des investissements et de la technologie à Abuja en vue de diffuser les nouvelles technologies et de mobiliser des ressources. Les initiatives menées en faveur du Nigéria ont notamment consisté à déployer des nouvelles technologies visant à renforcer les groupements de production industrielle, les services nationaux de contrôle de la qualité, qui permettent de veiller à ce que les producteurs locaux respectent les normes et règles internationales, ainsi que le programme de zone de transformation des cultures de base, qui promeut les exportations des produits agricoles transformés. Les prochaines initiatives viseront à promouvoir les technologies non polluantes utilisées pour la cuisine et à d'autres fins domestiques, ainsi qu'à encourager les investissements dans les énergies durables.

6. Renforcement des capacités commerciales : développement d'infrastructures de qualité en Namibie

46. Dans le cadre de son action en faveur de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de l'élimination de la pauvreté, l'ONUDI a contribué au renforcement des capacités commerciales de la Namibie en améliorant la qualité de ses infrastructures et, partant, en aidant les exportateurs à conserver des marchés et à en créer de nouveaux. Ce projet, qui a été mis en œuvre en collaboration avec le Gouvernement namibien, a permis de renforcer la capacité de la division de métrologie de la Namibian Standards Institution de fournir des services, grâce notamment à un examen des politiques nationales en matière de contrôle de la qualité.

7. Développement des petites et moyennes entreprises et du secteur privé : le projet Mashrou3i en Tunisie

47. Ce projet a été exécuté en partenariat avec l'Agence des États-Unis pour le développement international et la HP Foundation. À ce jour, il a contribué à la création de plus de 1 261 emplois et a appuyé plus de 161 nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe, dont la majorité se trouvent dans les gouvernorats de Kairouan, de Kasserine, de Kef et de Sidi Bouzid, et dont 42 % sont dirigées par des femmes. Soixante-dix petites et moyennes entreprises ont bénéficié de l'appui technique de l'ONUDI. De même, 1 570 entrepreneurs potentiels ont participé aux

ateliers en face-à-face organisés dans le cadre de l'Initiative d'apprentissage pour les entrepreneurs de HP. Le projet sera étendu à 14 autres gouvernorats de la Tunisie

Pilier 4 : coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales d'Afrique

Coopération avec la Commission de l'Union africaine

48. Dans le cadre du partenariat de longue date qui la lie avec l'Union africaine, l'ONUDI a mené plusieurs activités visant à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la troisième Décennie ainsi qu'à accroître la visibilité de celle-ci durant la période considérée dans ce rapport. Dans la mouvance de leur coopération et afin de mettre en œuvre la troisième Décennie, l'Union africaine et l'ONUDI ont mis sur pied un plan d'action conjoint visant à affermir la collaboration actuelle et à y inclure de nouvelles interventions. Ce plan d'action conjoint couvre tous les domaines prioritaires de l'action de l'ONUDI et décrit de façon détaillée l'appui technique et le savoir-faire que celle-ci apportera à la Commission.

49. De manière plus spécifique, les programmes et projets portent sur la coopération technique et institutionnelle, ainsi que sur les questions interdisciplinaires. La coopération technique vise notamment à :

- Promouvoir le développement industriel et l'innovation en Afrique, en mettant l'accent sur les groupements agro-industriels et industriels, le secteur pharmaceutique, l'énergie et les secteurs de l'industrie verte;
- Améliorer la compétitivité de l'industrie manufacturière, en insistant sur le renforcement des capacités commerciales ou de la qualité des infrastructures afin d'accroître la compétitivité et l'accès aux débouchés ainsi que sur la promotion de l'investissement;
- Appuyer les politiques régionales afin de consolider les gains du continent en matière de compétitivité, notamment en favorisant l'élaboration de politiques industrielles nationales, régionales et continentales ainsi que les facteurs stimulateurs de la compétitivité que sont l'innovation, la technologie et l'esprit d'entreprise;
- Soutenir les efforts déployés à l'échelle continentale sur la question des données, y compris l'appui à la collecte et la diffusion de données et statistiques sur la politique industrielle;
- Assurer une coopération institutionnelle, notamment dans le cadre de la troisième Décennie, appuyer l'organisation de la Conférence ministérielle du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les minerais de l'Union africaine, mettre en œuvre le plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et célébrer la Journée de l'industrialisation de l'Afrique et l'Année de l'Union africaine pour la transformation structurelle de l'Afrique par l'industrialisation et le développement minier (2019);
- Traiter de questions multidisciplinaires, concernant notamment les jeunes et la promotion de la coopération industrielle Sud-Sud et Nord-Sud.

50. Par ailleurs, l'ONUDI collabore actuellement avec la Commission de l'Union africaine pour mettre sur pied et rendre opérationnelle une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre du plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. L'appui fourni par cette équipe devrait permettre de renforcer la capacité du Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine de coordonner et de soutenir efficacement les programmes du plan

d'action et d'autre mécanismes continentaux visant à promouvoir le développement industriel inclusif et durable en Afrique.

Pilier 5 : partenariats et mobilisation des ressources

1. Coopération avec les pays du Groupe des Vingt

51. Sous la présidence de la Chine, le Groupe de travail sur le développement du G20 a fait établir, en préparation du Sommet de Hangzhou, un rapport intitulé « Industrialization in Africa and least developed countries: Boosting growth, creating jobs, promoting inclusiveness and sustainability » (industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés : stimuler la croissance, créer des emplois et promouvoir l'inclusion et la durabilité). Ce rapport, élaboré par l'ONUDI en collaboration avec diverses autres organisations internationales, a mis en exergue les avantages que présentent la transformation structurelle et l'industrialisation extensives et durables pour l'économie, la création d'emplois et l'avènement de sociétés égalitaires. Il a également montré l'intérêt de mettre le commerce des biens intermédiaires, l'investissement et les chaînes de valorisation régionales et mondiales au profit des pays africains, notamment des pays les moins avancés. Dans le rapport, il est recommandé au G20 d'encourager la transformation structurelle et l'industrialisation extensives et durables en Afrique et dans les pays les moins avancés par divers moyens, tels que les plateformes de partage des connaissances visant à faciliter l'apprentissage entre pairs, l'échange des pratiques optimales, des politiques, des mesures et des directives et les consultations multipartites. Comme suite au rapport de l'ONUDI, le G20 a lancé, lors du Sommet de Hangzhou, une initiative visant à promouvoir l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés.

52. Sous la présidence de l'Allemagne en 2017, le Groupe des Vingt a maintenu l'attention qu'il porte au développement de l'Afrique, y compris par l'industrialisation. Dans le cadre du programme pour la troisième Décennie, l'ONUDI et d'autres organisations internationales ont souligné l'importance de créer de la valeur ajoutée et des emplois et de promouvoir l'inclusion sociale, notamment en matière de développement rural, comme en témoigne l'initiative du G20 pour l'emploi des jeunes vivant en milieu rural et l'initiative #e-Skills4Girls, qui plaide pour une économie numérique qui n'exclut pas les femmes. Toujours sous la présidence de l'Allemagne, le G20 a également lancé l'initiative « Group of 20 partnership with Africa » qui comprend notamment un pacte entre les pays du G20 et l'Afrique visant à hiérarchiser l'appui financier et programmatique que ces derniers apportent à la région. C'est ainsi que la question de l'industrialisation a également été abordée lors de la conférence intitulée « Partenariat Groupe des Vingt-Afrique, investir dans un avenir en commun » organisée à Berlin les 12 et 13 juin 2017 afin de débattre des domaines d'action prioritaires pour stimuler l'investissement en Afrique. L'ONUDI approfondira le débat sur les moyens de renforcer la collaboration entre le G20 et les pays mentionnés dans le pacte, l'Éthiopie et le Sénégal, en vue d'acheminer les investissements provenant des pays du G20 vers des initiatives visant à faciliter la mise en œuvre du programme pour la troisième Décennie.

53. En outre, l'ONUDI a organisé le 27 juin 2017 à Vienne une manifestation parallèle en marge de la quarante-cinquième session de son conseil du développement industriel, sur le thème « Promouvoir l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés : priorité commune du G20 et de l'ONUDI » Cette manifestation a été l'occasion pour les pays membres de l'ONUDI de rencontrer des représentants du Groupe de travail sur le développement du G20, présidé par l'Allemagne, et d'échanger des données d'expérience sur le rôle des

institutions intergouvernementales en matière d'industrialisation. Elle a également permis à des représentants de haut niveau du G20 de s'entretenir avec le Conseil du développement industriel de l'ONUDI et à cette dernière d'échanger des données d'expérience et des vues sur les initiatives et méthodes actuelles de promotion de l'industrialisation extensive et durable dans le cadre des objectifs de développement durable et de la troisième Décennie.

2. Cadre des pays les moins avancés

54. Depuis longtemps, l'ONUDI aide les pays les moins avancés à s'industrialiser, contribuant ainsi en permanence à la transformation structurelle des leurs économies. Elle s'est engagée à apporter une aide ciblée dans tous les domaines où elle dispose de compétences et de capacités. De même, elle cherche à réduire les inégalités en ciblant les communautés marginalisées et les plus vulnérables, tout en consolidant son action en faveur des pays les moins avancés, conformément aux orientations du Programme d'action d'Istanbul. Elle a activement contribué à la définition des cibles retenues dans le Programme d'action, qui vise notamment à renforcer les capacités productives et à accélérer la transformation structurelle. Elle met actuellement en œuvre un ensemble de plus de 200 projets dans les pays les moins avancés et, durant la période considérée, a organisé diverses manifestations visant à améliorer l'industrialisation dans les PMA d'Afrique ou y a participé. L'ONUDI organisera prochainement à Vienne, les 23 et 24 novembre 2017, la septième Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur le thème « Building global partnerships: Enhancing inclusiveness and growth in least developed countries » (Constitution de partenariats mondiaux : promouvoir l'inclusion et la croissance dans les pays les moins avancés).

55. Les manifestations ci-après sont des exemples d'activités menées dans les PMA d'Afrique durant la période considérée :

a) Séminaire de haut niveau sur les moyens d'accélérer l'accès à l'énergie durable dans tous les pays en développement sans littoral grâce à des partenariats innovants (octobre 2016);

b) Le Gouvernement autrichien, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'ONUDI et l'initiative Énergie durable pour tous ont organisé les 24 et 25 octobre 2016 un séminaire de haut niveau sur le thème « Accélérer l'accès à l'énergie durable dans tous les pays en développement sans littoral grâce à des partenariats innovants ». Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Elle s'est tenue dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Les participants à la réunion ont appelé, entre autres, à l'élaboration de stratégies nationales visant à réaliser les objectifs mondiaux relatifs à l'énergie durable, à construire des infrastructures résilientes dans le domaine de l'énergie durable, à promouvoir le développement industriel inclusif, ainsi qu'à stimuler l'innovation dans les pays en développement sans littoral, renforcer la coopération régionale et financer la transition vers l'énergie durable dans ces pays;

c) L'ONUDI organise régulièrement des forums sur le développement industriel inclusif et durable afin d'étendre l'ampleur et la portée des objectifs définis sur la question. Le Gouvernement sénégalais et l'ONUDI ont coorganisé en novembre 2016, à Dakar, le cinquième Forum sur le développement industriel inclusif et durable, auquel ont participé 15 pays de la CEDEAO dont 11 sont des PMA. Le Forum a permis de présenter l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Programme de partenariat entre pays et les résultats de celui-ci dans deux PMA pilotes (l'Éthiopie et le Sénégal), afin de sensibiliser les pays de la CEDEAO aux

principes de partenariat et au renforcement de la coopération avec le secteur privé. Les participants au Forum ont également examiné certaines des difficultés qui entravent l'industrialisation de l'Afrique et souligné l'importance de l'intégration régionale. À cet effet, ils ont dévoilé un plan d'action visant à appliquer et à diffuser le modèle du Programme de partenariat entre pays dans toute l'Afrique de l'Ouest. Quelque 400 participants ont assisté au Forum, notamment des représentants de haut niveau de pays africains, des institutions financières internationales et régionales, des partenaires techniques et financiers en matière de développement et de la société civile;

d) Premier Forum international pour l'investissement dans le secteur agro-industriel, organisé à Addis-Abeba du 5 au 7 octobre 2016. Le Forum a été coorganisé par l'ONUDI et le Gouvernement éthiopien. Il s'est inscrit dans le cadre du Programme de partenariat entre pays pour l'Éthiopie. Ce forum, qui a réuni plus de 1 200 participants, a consisté en deux journées de tables rondes, une visite sur le terrain et plusieurs autres manifestations parallèles, dont une exposition et des jumelages d'entreprises durant les trois journées où il s'est tenu. Près de 160 réunions de travail officielles entre les entreprises éthiopiennes et les investisseurs étrangers ont été organisées par l'ONUDI. Un répertoire des possibilités d'investissement contenant les noms de 58 sociétés éthiopiennes a été élaboré pour promouvoir les investissements pendant et après le Forum.

IV. Manifestations et événements majeurs à venir

56. Dans l'avenir, l'ONUDI finalisera le programme-cadre grâce à des consultations et en assurera l'application. Elle va également mettre sur pied des structures et des mécanismes visant à améliorer la coopération dans la mise en œuvre du cadre, à promouvoir la mobilisation conjointe des ressources et à continuer le suivi de la troisième Décennie et l'établissement de rapports sur celle-ci.

57. Diverses manifestations conjointes de haut niveau sont prévues prochainement. Il s'agit notamment de la manifestation de haut niveau intitulée « Third Industrial Development Decade for Africa (2016-2025): From political commitment to actions on the ground » (troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) : passer de l'engagement politique à une action concrète), qui sera organisée à New York le 21 septembre 2017, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et de la manifestation parallèle prévue durant la Conférence générale de l'ONUDI qui aura lieu à Vienne en novembre 2017 sur le thème « Partnering for implementation of General Assembly resolution 70/293 on the Third Industrial Development Decade for Africa (2016-2025) » (Établir des partenariats pour appliquer la résolution 70/293 de l'Assemblée générale sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)).